

Exigences d’immatriculation auprès de l’AIINB

Diplômées internationales en sciences infirmières (DISI)

Service national d’évaluation infirmière (SNEI)
Les candidates doivent envoyer leurs documents et leurs diplômes au Service national d’évaluation infirmière (SNEI) pour vérification et évaluation.

Formulaire de demande de l’AIINB et paiement des droits applicables
Après réception du rapport consultatif du SNEI, vous pouvez présenter votre demande à l’AIINB et payer les droit applicables.

Compétence linguistique
Soumettez une preuve de votre compétence linguistique en français ou en anglais.

Actualité des heures de pratique
Les candidates doivent fournir une preuve du nombre d’heures pratiquées en tant qu’infirmière autorisée au cours des cinq (5) dernières années, en soumettant un Historique d’exercice récent ou en ayant terminé un programme de formation en sciences infirmières au cours des 5 dernières années.

Réussite des formations complémentaires
Les candidates doivent remplir toutes les exigences de formation nécessaires (en ligne et/ou en personne) au New Brunswick Community College (NBCC) ou au Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB).

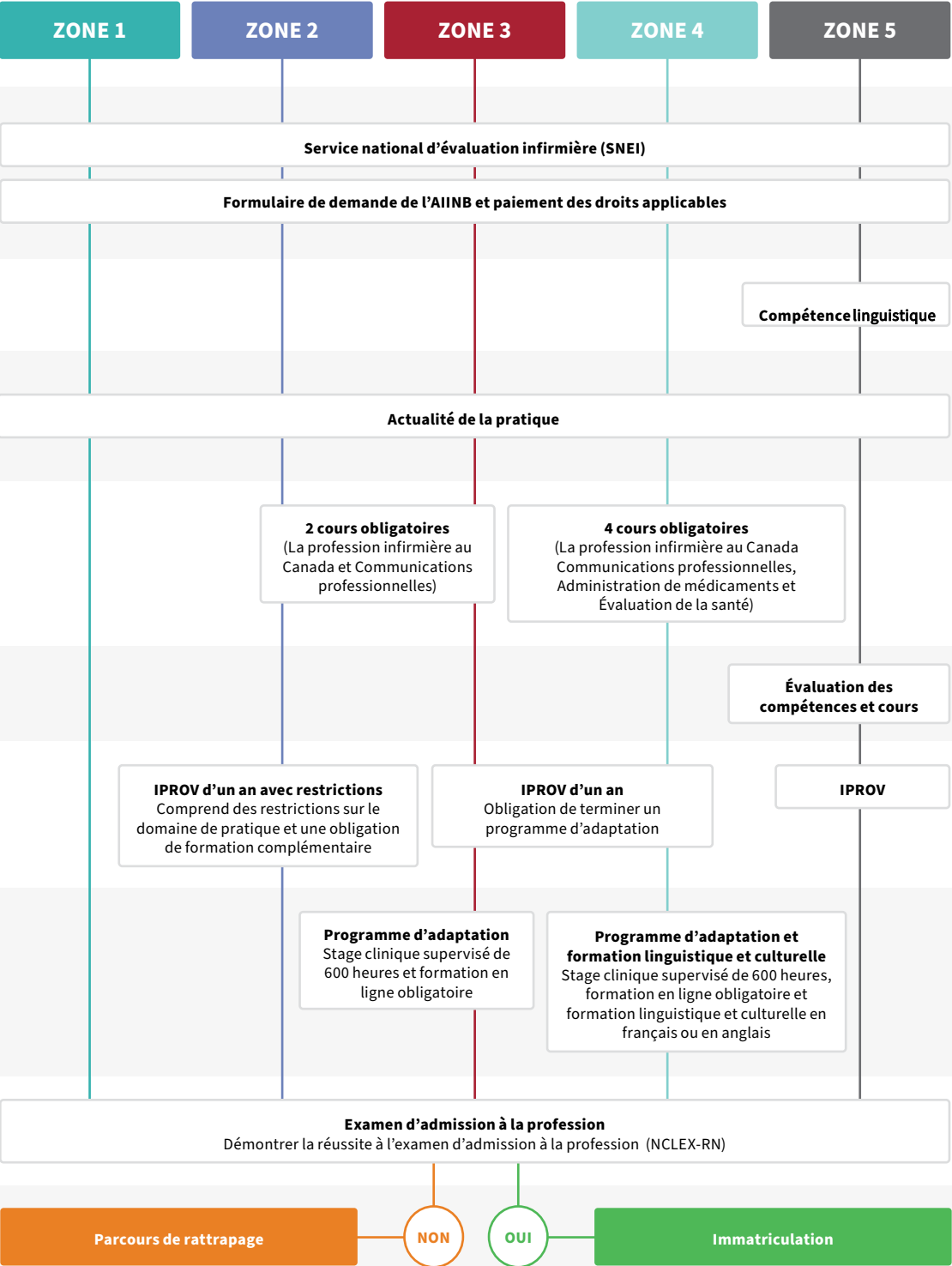
Évaluation des compétences et cours
Compléter une évaluation intégrée de vos compétences chez Inspire- Évaluations Mondiales et tous les cours indiqués pour combler les lacunes identifiées.

Immatriculation provisoire (IPROV)
Une immatriculation provisoire d’une année sera délivrée aux candidates qui devront satisfaire à toutes les exigences de formation supplémentaires pendant cette période.

Programme d’adaptation de l’AIINB
Durant l’année de leur immatriculation provisoire, les candidates et les candidats doivent compléter le programme d’adaptation correspondant à leur zone.

Examen d’admission à la profession
Les candidates doivent démontrer leur réussite de l’examen d’admission à la profession (NCLEX-RN).

Immatriculation ou parcours de rattrapage



- ZONE 1**
États-Unis d'Amérique
- ZONE 2**
Nouvelle-Zélande, Australie, Royaume-Uni, Irlande
- ZONE 3**
France, Hong Kong, Belgique
- ZONE 4**
Émirats arabes unis (EAU), Inde, Philippines, Maroc, Liban, Suisse
- ZONE 5**
Autres pays

Financement provincial
Les personnes souhaitant obtenir des informations sur les possibilités de financement provincial peuvent écrire à ienifenavigation@gnb.ca.

Veuillez noter: Ces parcours s'appliquent aux candidates qui ont pratiqué au moins 1125 heures comme infirmière immatriculée ou qui ont terminé leur programme de formation infirmière au cours des cinq dernières années. Si vous n'avez pas pratiqué au moins 1125 heures comme infirmière immatriculée au cours des cinq dernières années ou si vous avez terminé votre programme de formation en soins infirmiers il y a plus de cinq ans, veuillez consulter l'onglet correspondant au pays où vous avez reçu votre formation infirmière pour obtenir de plus amples renseignements.

Dans le présent document, le féminin prévaut pour ne pas nuire à la lecture et en reconnaissance de la réalité majoritairement féminine de la profession, mais est employé sans préjudice et désigne aussi les hommes et les membres des communautés LGBTQ2+.

juin 2023